

RAPPEL ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à
participer au RRCCUQ au
1^{er} janvier 2021, il faut :

- avoir reçu, au cours de l'année 2020, une rémunération d'un ou de plusieurs employeurs du réseau de l'Université du Québec dont le total équivaut à 25 % du MGA (58 700 \$), soit **14 675 \$**.

IMPORTANT

Si vous avez reçu des gains de plusieurs établissements du réseau, dont la somme est égale ou supérieure à 14 675 \$, il vous appartient d'en informer vos employeurs afin qu'ils nous remettent les documents requis pour votre adhésion au RRCCUQ.

